



AMBASSADE DE SUISSE
EN ESPAGNE

M.6.5.- I/w.

an	PO	KT				3/2
Datum	3.12	8.12				8.12
Visa		CH				R
EPD		-3.12.64		17		
Ref.	59.3476.E					

MADRID, le 27 novembre 1964

Zurbano, 25, Tel. 2.24.23.54

Espagne: entreprise Nestlé

A la Division des Affaires politiques
du Département Politique Fédéral,
B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

A titre d'information, j'ai l'honneur de porter ce qui suit à votre connaissance.

M. Paul Husler, Directeur de Nestlé à Vevey et M. Pablo B. Souweine, Directeur Général de la Nestlé à Barcelone, sont venus me voir hier pour me demander s'il m'était possible d'envisager une intervention officielle et amicale auprès des autorités espagnoles, dans le cas suivant.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, les autorités espagnoles se sont trouvées dans la nécessité d'obtenir d'urgence 150.000 litres de lait par jour, afin d'approvisionner en lait frais la ville de Madrid qui en consomme environ 525.000 litres par jour. Le Ministère de l'Intérieur a chargé du problème la Direction Générale de l'Economie et de la Production Agricole du Ministère de l'Agriculture. Celle-ci a eu recours à la solution la plus simple, celle d'obliger les industriels du Nord à envoyer à Madrid les 150.000 litres de lait qui deviendront probablement bientôt plus de 200.000. L'entreprise Nestlé a été convoquée par la Direction précitée et invitée à céder 40 à 45.000 litres de lait frais par jour, contre une certaine remise de lait en poudre. La Nestlé accepta, mais quelques jours après, soit le 27 octobre, la Direction Générale exigea d'elle 90.000 litres par jour, à un prix inférieur du prix du marché, sans n'avoir encore effectué aucune remise de lait en poudre. La Nestlé refusa en apportant la preuve de l'impossibilité pour elle de se priver d'une si énorme quantité de matière première qui lui est indispensable pour ses fabrications (4.430.000 caisses de lait condensé en 1964, etc.) sans recevoir une compensation en lait en poudre et sans que le problème des prix soit réglé. La Direction Générale mentionnée ci-dessus n'a pas aimé cette résistance, elle parla tout de suite d'un mandat de réquisition, tout en formulant d'autres menaces.

Vu que le Conseil des ministres d'aujourd'hui pou-



vait être appelé à traiter cette affaire, j'ai offert aux Directeurs de Nestlé de me rendre aujourd'hui-même auprès du sous-secrétaire aux Affaires Etrangères, s'il pouvait me recevoir, non pas pour formuler des exigences officielles, mais pour attirer amicalement son attention sur les procédés inadmissibles de la Direction Générale nommée ci-dessus. Mes interlocuteurs ont accueilli ma proposition avec une grande reconnaissance, mais malheureusement ce n'est que ce matin à 11 heures qu'ils ont pu me remettre la documentation qui m'était nécessaire. Je les ai en même temps engagés à entretenir de l'affaire le sous-secrétaire au Ministère de l'Intérieur, dont le problème dépend en tout premier lieu. Je connais fort bien ce haut fonctionnaire mais comme je serai probablement appelé à recourir à lui pour des intérêts importants de notre industrie pharmaceutique, j'ai préféré ne pas l'alerter moi-même dans ce cas. Mes interlocuteurs m'ont déclaré qu'il leur était facile de l'atteindre.

J'ai été reçu ce matin par le sous-secrétaire aux Affaires Etrangères, l'Ambassadeur Cortina, auquel j'ai remis une courte notice résumant les points essentiels de la question: impossibilité pour la Nestlé de renoncer à une partie de sa base essentielle de travail industriel; nécessité de discuter avec elle sur une base amicale et pas avec des principes dictatoriaux; problème des prix; importance primordiale de la fabrication de Nestlé pour l'économie espagnole et surtout pour l'agriculture du pays, vu l'assistance technique et les crédits assurés par l'entreprise à son organisation pour la production du lait; capital entièrement suisse de la Nestlé A.E.P.A.; importance des investissements suisses en Espagne qui viennent à la deuxième place après ceux des Etats-Unis, etc. M. Cortina qui est un juriste extrêmement qualifié et un Catalan très au courant des problèmes industriels a immédiatement saisi l'importance de la question et il m'a promis de s'en occuper tout de suite sans me cacher qu'à première vue il croyait que la Nestlé était dans son droit de résister. Le Conseil des ministres était déjà réuni, mais le Directeur Général Souweine est persuadé que cette affaire ne sera pas traitée aujourd'hui par le cabinet.

M. Souweine avec lequel je viens de parler, m'a vivement remercié de cette intervention en affirmant qu'il espère qu'elle empêchera certaines autorités subalternes, telle la Direction Générale dont il est question ci-dessus, de s'enfermer dans des décisions sur lesquelles elle ne pourra plus revenir pour des motifs d'orgueil. J'espère vivement qu'il en sera ainsi.

J'ai fait remarquer hier à mes deux interlocuteurs que vu l'urgence de l'intervention et son caractère amical je l'entreprenais sans pouvoir vous consulter à l'avance,

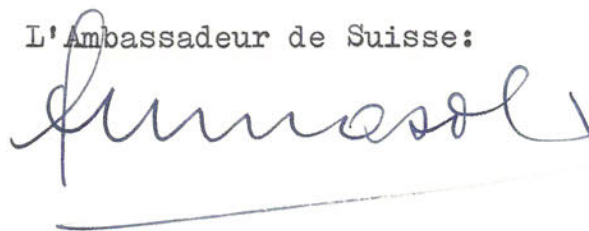
- 3 -

mais que si d'après la Nestlé une démarche plus précise, au nom du Gouvernement suisse, basée sur la nécessité de défendre les investissements suisses en Espagne, se révélait conseillable plus tard, elle devrait la solliciter par l'entremise des Autorités fédérales compétentes.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du développement éventuel de cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée,

L'Ambassadeur de Suisse:



Copie de cette lettre a été envoyée à la Division du Commerce pour son information.

et à M. Hess.

9.12.64

